

Foncière ATLAND annonce l'acquisition de Fundimmo, acteur majeur français du crowdfunding 100% immobilier

Paris, le 4 juillet 2019. Foncière ATLAND, filiale cotée d'ATLAND, opérateur global de l'immobilier (promotion, investissement et gestion de fonds), annonce l'acquisition le 4 juillet 2019 de 60% du capital de Fundimmo, une des premières plateformes françaises de crowdfunding exclusivement dédiée à l'investissement immobilier. Les dirigeants fondateurs conservent une participation au capital ainsi que la direction opérationnelle de Fundimmo.



De gauche à droite : Stéphane Bombon (Président de Fundimmo), Georges Rocchietta (Président -fondateur du Groupe ATLAND), Jérémie Benmoussa (Directeur Général de Fundimmo)

Un ADN 100% immobilier et des synergies creatrices de valeur.

« Cette acquisition, qui s'inscrit dans le prolongement de l'acquisition et de l'intégration de VOISIN (société de gestion de SCPI et d'OPCI), nous permet de diversifier et d'élargir notre offre de produits d'investissements immobiliers pour nos clients. En s'appuyant sur l'expertise reconnue des équipes de Fundimmo, ATLAND se dote d'un nouveau relai de croissance sur un marché en fort développement dans un contexte réglementaire très favorable confirmé récemment par la loi Pacte 2019 » indique **Georges Rocchietta, Président -fondateur du Groupe ATLAND**. « Fundimmo est une des seules plateformes françaises de crowdfunding 100 % immobilier présente dans le financement résidentiel et tertiaire et disposant d'un agrément AMF pour l'investissement locatif dédiée à l'immobilier d'entreprise. Les synergies avec ATLAND sont nombreuses, notamment dans la connaissance du marché de la promotion immobilière et de l'investissement, et elles doivent permettre d'accélérer le développement de Fundimmo » **précise-t-il**

« L'acquisition de Fundimmo par Foncière ATLAND est une véritable reconnaissance du professionnalisme de notre travail et cet accord marque une étape décisive dans le développement de la plateforme. Fundimmo va poursuivre et accélérer sa politique de financement de promoteurs de qualité, en l'élargissant à de grands opérateurs sur l'ensemble du territoire », indique, de son côté, **Stéphane Bombon, Président de Fundimmo**. « En rejoignant le Groupe ATLAND, Fundimmo va diversifier son offre et disposera d'une présence commerciale renforcée sur toute la France. Nos clients investisseurs vont profiter de la dynamique des marchés hexagonaux les plus prometteurs », ajoute **Jérémie Benmoussa, Directeur Général de Fundimmo**.

Fundimmo, un acteur reconnu du crowdfunding immobilier

Avec plus de 45 millions d'euros collectés depuis sa création pour financer 86 projets, Fundimmo fait partie des acteurs majeurs du marché du crowdfunding immobilier en France. Fundimmo, qui a enregistré une croissance de 50% de sa collecte au 1^{er} semestre 2019, présente une répartition équilibrée entre les opérations de logements et tertiaires. Fundimmo a obtenu en 2018 l'agrément de l'AMF (agrément de Conseiller en Investissement Participatif – CIP) pour proposer une offre de crowdfunding immobilier en investissement locatif dédiée à l'immobilier d'entreprise.

Un marché en forte croissance dans un contexte réglementaire favorable

Le crowdfunding immobilier occupe une place significative sur un marché du financement participatif en forte croissance. Avec 185 millions d'euros¹ en 2018 versus 101 millions en 2017, l'immobilier a ainsi représenté plus de 45 % des fonds levés sur les plateformes de financement participatif en 2018², soit une hausse de 83 % pour 343 projets financés en 2018, contre 220 en 2017.

Cette transaction s'inscrit par ailleurs dans un contexte réglementaire et légal particulièrement favorable avec le relèvement du plafond du seuil de collecte pour les plateformes de crowdfunding à 8 M€ au lieu de 2,5 M€ par opération dans le cadre de la loi Pacte et l'éligibilité aux PEA-PME des titres financés via des plateformes de crowdfunding.

Dans le cadre de cette opération, Foncière ATLAND a été accompagné par le cabinet d'avocats Gaftarnik le Douarin. La société Fundimmo et ses dirigeants ont été assistés par le cabinet d'avocats Racine. Le financement a été mis en place par ARKEA Banque E&I.

Sources 1 et 2 : baromètre de Fundimmo et Hellocrowdfunding réalisé auprès de 32 plateformes & étude KPMG 2019

A propos de Foncière ATLAND

Partenaire immobilier des entreprises, Foncière ATLAND est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) intervenant au travers de ses activités d'investissement, d'asset management et de développement d'opérations de clés en main locatifs.

Foncière ATLAND est la filiale cotée du Groupe ATLAND. A la fois promoteur, investisseur et gestionnaire d'actifs, ATLAND, est un acteur global de l'immobilier de 150 collaborateurs, qui intervient sur deux marchés : le logement et l'immobilier d'entreprise. Ses clients sont les particuliers, les investisseurs professionnels et les entreprises.

Foncière ATLAND est également présente sur le marché des SCPI via sa filiale VOISIN, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF gérant 4 SCPI pour le compte de plus de 15 000 associés et 2 OPCI professionnels avec comme associés PGGM et AG Real Estate.

Au 31 mars 2019, Foncière ATLAND et ses filiales gèrent pour compte propre et compte de tiers un patrimoine de près de 1,3 milliard d'euros hors droits représentant un loyer total de 80 millions d'euros.

Foncière ATLAND est cotée sur Eurolist C (FR0000064362) www.fonciere-atland.fr

CONTACTS PRESSE ATLAND

Tiffany Marin - Thomas Saint-Jean - Jean-Maurice Galicy

Dakota Communication - 01 55 32 10 40 – atland@dakota.fr

À propos de Fundimmo

Lancée en décembre 2015, Fundimmo est une plateforme française de crowdfunding 100% immobilier, spécialisée en immobilier d'entreprise. Ses deux fondateurs, Stéphane Bombon, ESTP/IAE Paris, président, et Jérémie Benmoussa, ESSEC, directeur général, réunissent leurs expertises respectives de l'immobilier et de la finance. Fundimmo est une société française de financement participatif en immobilier, immatriculée en qualité de Conseiller en Investissements Participatifs (CIP) auprès de l'ORIAS (n°14004248). Les promoteurs immobiliers peuvent faire appel aux particuliers pour compléter les fonds propres nécessaires au montage de leur programme, sous réserve qu'il ait été sélectionné et validé par le comité consultatif Fundimmo constitué de professionnels du monde immobilier. Les particuliers investisseurs peuvent étudier les opportunités offertes, sélectionner les programmes de leur choix, puis, définir librement le montant de leur placement à partir de 1 000 euros.

<http://www.fundimmo.com/>

@fundimmo

Contact Presse Fundimmo

Galivel & Associés

Carol Galivel / Zakary Garaudet

01 41 05 02 02

galivel@galivel.com